

N°18-06-068

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 27 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 15 juin 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.
Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. (reçoit pouvoir de G. DELATTRE) ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; CRENLEUX L. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. (reçoit pouvoir de D. MONFAIT) ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Madame BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs PRUVOST M. ; DUWAT A. ; LHEUREUX M. ; BRUGGEMAN M. ; MONFAIT D. (donne pouvoir à M. MAGERE) ; DELATTRE G. (donne pouvoir à J. GARDIN) ; BEE D.

Absents :

Madame FOURNIER A.
Messieurs DUFOUR O. ; WALLET B. ; GALLET J.M.

Monsieur Maurice MAGERE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET "OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LUMBRES" – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Jacques BACQUET

Suite au contrôle de légalité exercé sur les budgets primitifs 2018, la Sous-Préfecture a constaté que le déficit d'investissement du budget "Office de Tourisme du Pays de Lumbres" n'avait pas été repris au budget. De plus il faut augmenter le versement du budget principal.

Il y a donc lieu de modifier en procédant à une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 95	4 970,68	1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés - 95	4 970,68

Total dépenses :	4 970,68	Total recettes :	4 970,68
------------------	----------	------------------	----------

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
6238 (011) : Divers - 95	25 000,00	7362 (73) : Taxes de séjour - 95	-15 000,00
673 (67) : Titres annulés (sur excercices antérieurs) - 95	5 000,00	74751 (74) : GFP de rattachement - 95	45 000,00
Total dépenses :	30 000,00	Total recettes :	30 000,00

Total Dépenses	34 970,68	Total Recettes	34 970,68
----------------	-----------	----------------	-----------

Pour extrait conforme.

Le Président,

